

Conditions générales

DOCUMENT CONTRACTUEL
SORTIES D'ENTREPRISE
GUIDAGE PRIVÉ
SEMAINES GUIDÉES

01 CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales (ci-après « CG ») régissent l'ensemble des prestations proposées par Bikeverbier.ch (ci-après « l'Organisateur ») : sorties d'entreprise et teambuilding, guidage privé, randonnées gourmandes, semaines guidées avec chalet et voyages, ainsi que toute prestation associée.

Elles s'appliquent à toute personne physique ou morale qui réserve ou participe à une prestation (ci-après « le Client » lorsqu'il s'agit du donneur d'ordre, et « le Participant » pour chaque personne prenant part à l'activité). Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CG. Toute condition contraire émanant du Client n'est opposable à l'Organisateur qu'après accord écrit de sa part.

02 COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR

Bikeverbier.ch est une marque exploitée par Guillermo Ruoss Communication, entreprise individuelle de Guillermo Ruoss. Route de Mauvoisin 16a, 1934 Le Châble, Valais, Suisse N° IDE : CHE-191.076.813
Téléphone / WhatsApp : +41 77 450 67 26 E-mail : info@bikeverbier.ch Instagram : [@bikeverbier.ch](https://www.instagram.com/bikeverbier.ch) Site : www.bikeverbier.ch

03 PRESTATIONS

L'Organisateur propose des sorties à vélo encadrées par des guides locaux, ainsi que des prestations complémentaires (réservation d'e-bikes auprès de partenaires, organisation de repas, apéritifs et dégustations, coordination logistique). Le détail, la durée et le contenu de chaque prestation sont définis dans l'offre ou la confirmation transmise au Client.

L'Organisateur se réserve le droit d'adapter l'itinéraire, le programme ou les prestataires partenaires en fonction des conditions du terrain, de la météo, du niveau du groupe ou de toute contrainte de sécurité, sans que cela modifie le prix convenu.

04 RÉSERVATION ET CONFIRMATION

La réservation se fait par formulaire, e-mail, WhatsApp ou tout autre canal proposé par l'Organisateur. Elle n'est ferme et définitive qu'après confirmation écrite de l'Organisateur et réception du paiement prévu à l'article 6.

Le Client communique un interlocuteur unique chargé de la coordination ainsi que le nombre et le niveau approximatif des participants. Toute information inexacte ou incomplète pouvant affecter la sécurité ou l'organisation engage la responsabilité du Client.

05 PRIX

Les prix sont indiqués en francs suisses (CHF). Sauf mention contraire, ils comprennent la location des vélos auprès des partenaires et l'accompagnement par un ou plusieurs guides, selon l'offre confirmée.

Ne sont pas compris, sauf indication expresse : les équipements de protection (casque et protections individuelles), les repas et boissons, les abonnements de remontées mécaniques, les transports, les assurances personnelles et toute prestation non listée dans l'offre.

Équipements de protection. Les protections individuelles (casque et, le cas échéant, protections complémentaires) sont réglées directement par le Participant auprès du magasin partenaire, selon les tarifs en vigueur de ce dernier. Elles ne font pas partie du montant facturé par l'Organisateur.

06

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant de la prestation (location des vélos et accompagnement) est payable **intégralement à l'avance**, avant le jour de la sortie, selon les modalités et délais indiqués dans la confirmation. La réservation n'est garantie qu'une fois le paiement reçu.

Les équipements de protection sont réglés sur place, directement au magasin partenaire (voir art. 5).

En cas de retard de paiement, l'Organisateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la prestation sans remboursement, et de facturer un intérêt moratoire conformément au droit suisse.

07

ANNULATION OU MODIFICATION PAR LE CLIENT

Toute annulation ou modification doit être communiquée par écrit à l'Organisateur. Les frais suivants s'appliquent, calculés sur le montant total de la prestation :

- plus de 14 jours avant la sortie : remboursement intégral ;
- de 14 à 7 jours avant la sortie : 50 % du montant dû ;
- moins de 7 jours avant la sortie, non-présentation ou retard rendant la prestation impossible : 100 % du montant dû.

L'absence d'un ou plusieurs participants le jour de la sortie ne donne droit à aucun remboursement. Sur demande et selon disponibilités, l'Organisateur peut proposer un report à une date ultérieure plutôt qu'un remboursement.

08

ANNULATION, REPORT OU MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

L'Organisateur peut reporter, adapter ou, en dernier recours, annuler une sortie en cas de force majeure, de conditions de sécurité insuffisantes, d'indisponibilité d'un prestataire ou de tout événement indépendant de sa volonté.

Dans ce cas, il propose en priorité un report ou une activité de remplacement équivalente. Si aucune solution n'est possible et que l'annulation est imputable à l'Organisateur, le montant déjà versé est remboursé, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

09

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

L'activité se déroule en extérieur et en montagne. En cas de conditions météorologiques dangereuses (notamment orage, pluie forte, vent fort, risque sur les sentiers), l'Organisateur décide, à sa seule appréciation et au plus tard la veille de la sortie à 18 h 00, soit :

- de reporter la sortie à une date ultérieure ;
- de la remplacer par une activité équivalente ;
- ou, à défaut, d'adapter l'itinéraire ou le programme.

Le règlement reste acquis dans ces cas : le report ou le remplacement ne donne pas lieu à remboursement. Une météo simplement incertaine ou pluvieuse ne constitue pas en soi un motif d'annulation. La décision de l'Organisateur, fondée sur la sécurité des participants, prime.

10

NIVEAU, APTITUDE ET OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Chaque Participant déclare être en bonne condition physique, apte à la pratique du vélo et exempt de contre-indication médicale. Il informe l'Organisateur de toute limitation pertinente avant la sortie.

Le Participant s'engage à respecter les consignes de sécurité et les instructions du guide, le code de la route, les autres usagers des sentiers et l'environnement. L'Organisateur ou le guide peut exclure, sans remboursement, tout Participant dont le comportement, l'état (notamment sous l'effet de l'alcool ou de stupéfiants) ou le niveau compromet la sécurité du groupe.

Les mineurs ne participent que sous la responsabilité et avec l'autorisation d'un représentant légal, selon les conditions communiquées par l'Organisateur.

11

ÉQUIPEMENT ET SÉCURITÉ

Le port du casque est obligatoire pendant toute la durée de l'activité. L'Organisateur recommande vivement le port de protections individuelles adaptées, disponibles auprès du magasin partenaire (art. 5).

Le Participant se présente avec une tenue et des chaussures adaptées à la pratique du vélo en montagne. Le guide peut refuser le départ d'un Participant ne disposant pas de l'équipement de sécurité minimal.

12 ASSURANCE

Il appartient à chaque Participant de disposer de sa propre couverture d'assurance (accident, responsabilité civile et, le cas échéant, assistance et rapatriement). L'Organisateur ne fournit aucune assurance individuelle et décline toute responsabilité à ce titre.

13 RESPONSABILITÉ

La pratique du vélo de montagne comporte des risques inhérents que le Participant déclare connaître et accepter. Le Participant pratique l'activité sous sa propre responsabilité.

L'Organisateur s'engage à exécuter ses prestations avec le soin et la diligence requis. Sa responsabilité est limitée aux dommages causés par une faute grave ou intentionnelle de sa part ou de ses auxiliaires, dans les limites permises par le droit suisse. Est exclue toute responsabilité pour les dommages résultant du non-respect des consignes, de l'imprudence du Participant, de son état de santé, du fait d'un tiers, d'un prestataire partenaire ou d'un cas de force majeure. Toute responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs est exclue dans la mesure permise par la loi.

14 VÉLOS ET MATÉRIEL

Les vélos et matériels sont mis à disposition par les partenaires de l'Organisateur. Le Participant en prend soin et les utilise conformément à leur destination. Il est responsable des dommages, pertes ou vols causés par sa faute pendant la durée de la mise à disposition, selon les conditions du loueur partenaire.

15 DROIT À L'IMAGE

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées pendant les sorties. Sauf opposition écrite du Participant communiquée avant ou pendant l'activité, l'Organisateur peut les utiliser à des fins de promotion (site internet, réseaux sociaux, supports de communication), sans contrepartie. Le Participant peut retirer son consentement à tout moment pour l'avenir en écrivant à l'Organisateur.

16 PROTECTION DES DONNÉES

L'Organisateur traite les données personnelles du Client et des Participants dans le seul but d'organiser et d'exécuter les prestations, conformément à la loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD). Les données ne sont pas transmises à des tiers en dehors des prestataires nécessaires à la sortie. Le Client et les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à l'Organisateur.

17 RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée par écrit à l'Organisateur dans les 14 jours suivant la sortie, afin de permettre un traitement diligent.

18 DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Les présentes CG sont soumises au droit suisse. Tout litige relatif à leur validité, leur interprétation ou leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux compétents du canton du Valais, for à Sembrancher, sous réserve d'un for impératif prévu par la loi.

Bikeverbier.ch — Verbier, Valais, Suisse — +41 77 450 67 26 — www.bikeverbier.ch